

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 6 mai 2021

LANCEMENT DU DISPOSITIF BOL D'AIR

Plusieurs institutions et acteurs économiques se mobilisent au service du dirigeant d'entreprise et lancent, dans le Rhône, un nouveau dispositif d'accompagnement des chefs d'entreprise : le dispositif BOL D'AIR. La période troublée, que nous vivons depuis plus d'un an, peut devenir pesante pour le chef d'entreprise. Il peut se sentir isolé, avoir besoin de faire un point sur la santé de son entreprise, de faire une pause et de prendre du recul.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Préfet du Rhône, la DREETS AURA, la DRFIP du Rhône, le Tribunal du Commerce de Lyon, la CPME Rhône, le MEDEF Lyon Rhône, la CCI Lyon Métropole St-Etienne Roanne, la CMA Lyon Rhône, le Barreau de Lyon, le Centre des jeunes dirigeants et l'Ordre des Experts-Comptables AURA, en association avec Second Souffle Lyon, ont décidé **d'allier leurs forces au profit du chef d'entreprise et donc de l'économie régionale.**

Ce nouveau dispositif d'accompagnement offrira, aux chefs d'entreprises en difficulté, des consultations individuelles gratuites et confidentielles avec un panel d'experts. Elles auront lieu le 3^{ème} jeudi de chaque mois à compter du jeudi 20 mai 2021, de 14h à 18h, dans les locaux de l'Ordre des Experts-Comptables AURA (51 rue Montgolfier, 69006 Lyon).

Les consultations se feront en deux temps :

- Un accueil de 30 mn par les bénévoles de l'association Second Souffle pour établir un premier diagnostic. L'objectif de cet échange est de déterminer les besoins du chef d'entreprise et de l'orienter vers les experts qui pourront le conseiller au mieux.
- Une consultation de 45 mn avec les experts* qui seront répartis en 4 pôles :
 - Barreau de Lyon / Ordre des Experts-comptables AURA
 - CPME / MEDEF / CJD
 - CCI / CMA
 - Tribunal de Commerce / DREETS AURA

Ces consultations seront une 1^{ère} étape, tel un tremplin, pour le chef d'entreprise qui sera alors libre de se diriger vers un accompagnement et un suivi plus approfondis.

Un numéro gratuit est mis à la disposition des chefs d'entreprise pour prendre RDV, en toute confidentialité (*appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 12h sauf mercredi et jours fériés*) :

0 805 295 777 Service & appel gratuits

** Lorsque le diagnostic réalisé par l'association conduit à identifier une question de nature fiscale, l'association transmet directement par mail, à la DRFiP les références de l'entreprise et décrit la problématique. La DRFiP recontactera l'entreprise pour lui apporter directement la réponse à sa question.*

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Clément COTI – 07 72 35 63 75

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69